



COMMUNE DE GIBLOUX

Règlement du Conseil général de la Commune de Gibloux (R C G)

GLOSSAIRE

Amendement	Modification apportée à un projet ou à une proposition de loi en discussion devant une assemblée délibérante
Initiative	Droit de proposer certaines choses, de les commencer
Intervention	Action d'intervenir dans un débat, une discussion ; paroles de celui qui intervient
Motion d'ordre	La motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel chaque conseiller général peut proposer une modification du cours des débats, notamment une clôture de la discussion en vue d'un vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats
Postulat	Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général
Proposition	Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté
Référendum	Procédé de démocratie semi-directe permettant aux citoyens de manifester eux-mêmes un choix politique
Résolution	Texte émis par une assemblée et dans lequel ses membres expriment leur sentiment sur une question déterminée ou qui a trait à son fonctionnement intérieur

al.	Alinéa
Art. / art.	Article
LATeC	Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions
LCo	Loi du 25 septembre 1980 sur les communes
RELCo	Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes
LEDP	Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques
REDP	Règlement du 10 juillet 2001 sur l'exercice des droits politiques
lit.	Lettre
LDCF	Loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois
LICo	Loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux
LInf	Loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents
RSF	Recueil systématique de la législation fribourgeoise
RCG	Règlement du Conseil général